



## VILLE DE NEUFCHATEAU - URBANISME

### AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Les demandeurs sont **M. et Mme Arnould - Van den Bossche** demeurant Chemin du Sarnier, MARB 18 à 6840 Neufchâteau.

Le terrain concerné est situé **Chemin du Sarnier, 18** à 6840 Neufchâteau et cadastré division 4 / section D / n°251 T. Le projet est de type : **rénovation d'une terrasse avec un aménagement sous celle-ci et la construction d'un abri de jardin**, et présente les caractéristiques suivantes :

#### Ecarts par rapport aux prescriptions du lotissement

##### Article 6 : Matériaux

La zone sous la terrasse sera bardée d'un bardage aluminium ou zinc à joint debout de ton gris foncé. La terrasse étant située à l'arrière de l'habitation celle-ci n'est pas vue depuis la voirie. Les façades latérales sont à peine perceptibles depuis le jardin des voisins car cachées du côté gauche par le talus et du côté droit par le retour formé par l'habitation.

##### Article 8 : Hygiène

La nouvelle pièce polyvalente sous la terrasse aura une hauteur sous plafond de 230cm au lieu de 240cm. En effet, d'un point de vue technique la hauteur sous plafond de cette nouvelle pièce ne peut pas être plus importante. Le sol ne peut pas être creusé trop profondément car déstabiliserait les fondations de l'habitation existante. La position des hourdis est définie de sorte à pouvoir réaliser le complexe de toiture plate isolée + l'ajout de pavé sur plot pour la terrasse. De plus cette pièce n'est pas destinée à une pièce de vie en tant que telle mais sera utilisée occasionnellement pour les fêtes de famille/zone de jardin d'hiver/pièce de détente ou yoga. Une petite partie des caves dont la hauteur sous plafond ne peut être changé sera aménagée en kitchenette et petite pièce d'eau (kitchenette pour les fêtes de famille et pièce d'eau pour la pièce polyvalente pouvant servir de salle de sport/yoga).

##### Zone de cours et jardin :

Le nouvel abri de jardin fait plus de 12m<sup>2</sup>. Celui-ci fera 4m de large sur 8m de long soit 32m<sup>2</sup>. Cette surface est nécessaire aux Maîtres d'ouvrage pour abriter tous les éléments stocker sous la terrasse actuelle. L'abri de jardin est situé en zone arrière et en contre bas de l'habitation et n'est pas vu depuis la voirie.

**R.IV.40-2 2° du CoDT en vigueur** : la construction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse, lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës.

Le dossier peut être consulté (sur rendez-vous au 061/27.50.94) durant les jours ouvrables de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h (sauf le jeudi après-midi) à l'adresse suivante : Service Urbanisme, Grand'Place, 3 à 6840 Neufchâteau et le 04/01/2022 après 16 h 30 sur rendez-vous uniquement à convenir au plus tard la veille au 061/27.50.94.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de M. MAYNE P. (Service urbanisme)

**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 20/12/2021 au 12/01/2022 au Collège communal :**

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Grand'Place, 1 à 6840 Neufchâteau ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [commune@neufchateau.be](mailto:commune@neufchateau.be)

Jean-Yves Duthoit

Directeur Général,

Ville de Neufchâteau  
Administration Communale

François Huberty

Bourgmestre,

Grand Place  
6840 Neufchâteau

061.27.50.90  
061.27.50.99

[www.neufchateau.be](http://www.neufchateau.be)  
[commune@neufchateau.be](mailto:commune@neufchateau.be)

